



On constate une augmentation régulière des bacheliers en situation de handicap (soit 29 650 en 2015), pour les étudiants, ils sont passés de 8 000 en 2005 à 18 500 en 2014. Chiffres qui ne représentent que 10% de ceux qui osent poursuivre leurs études. Pour les autres, les employeurs sont formels : « S'ils n'embauchent pas davantage de personnes handicapées, c'est principalement parce que celles-ci n'ont pas ou peu de formation ».

L'intérêt de cette association est de mettre en place des solutions au constat de toutes les difficultés rencontrées par les étudiants dans les Universités et Grandes Ecoles de France.

Les objectifs : amener les étudiants en situation de handicap à une meilleure intégration, une gestion de leur parcours universitaire, afin de jouir pleinement des mesures mises en place par la loi de 2005 et 2013 (*loi du 11 février 2005 « L'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »* et *articles 6 et 8 de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche (réussite de tous les étudiants, lutte contre les discriminations etc. ...)*).

Pour atteindre ces objectifs, quatre points prioritaires sont mis en place :

- **L'intégration et l'orientation** des étudiants en situation de handicap,
- **L'accompagnement** dans les divers domaines (vie universitaire, vie courante),
- **L'interaction** :
 - o Entre étudiants,
 - o Avec le corps enseignant,
 - o Avec les partenaires
- **La sensibilisation** (par le biais d'une journée de sensibilisation, en partenariat avec d'autres associations etc....)

**Lancez-vous dans les études,
on vous soutien !**



+33 (0)6.50.22.90.97



handi.cap.etudes@gmail.com



Handi'Cap-Etudes/Facebook